

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Compte rendu de la rencontre du comité consultatif EHDAA tenue le 18 février 2014
à la salle des commissaires du centre administratif.

Présences	Valérie Boucher Julie Gingras Martin Grenier Josée Monderie Nathalie Paré Aline Poirier Gélinas, Julie Carole Desrochers Sonia Paquette	Représentante école Kinojévis Représentante école Notre-Dame-de-Grâce Directeur adjoint, Service de l'enseignement Représentante école Le Prélude, présidente du comité Représentante du personnel de direction adjointe Représentante de Clair Foyer Substitut, école Le Prélude Représentante école de Granada Représentante du personnel de soutien
Absences	Denise Morin Sonia Lévesque Carine Lessard Huguette Lefebvre Josée Gauthier Francis Dion Maryse Demontigny Julie Chouinard Solange Massicotte Sylvie Poulin	Représentante école D'Iberville Représentante du personnel enseignant au primaire Représentante du personnel enseignant au primaire Représentante du personnel professionnel Représentante école Notre-Dame-de-Protection Représentant école D'Iberville Représentante personnel de direction Représentante école La Source Représentante du centre de réadaptation La Maison Représentante de l'école d'Évain
Invitées	Nathalie Doré Kym Charland-Chauvette	Directrice adjointe à l'école D'Iberville Orthophoniste à la Commission scolaire de Rouyn- Noranda

Cette rencontre s'est tenue même s'il n'y a pas eu quorum et, par conséquent, l'ordre du jour ne sera pas adopté.

1. Mot de bienvenue

M. Martin Grenier souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invitées, Mme Nathalie Doré, directrice adjointe à l'école D'Iberville, qui est responsable du dossier sanction des études et Mme Kym Charland-Chauvette, orthophoniste à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, qui fait de l'accompagnement et de l'évaluation en orthophonie au primaire et au secondaire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Vu les circonstances, le seul sujet traité ce soir sera le point 4. *Aides technologiques : présentation d'un guide à l'intention des parents* et Mme Nathalie Doré présentera ce point.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 10 décembre 2013

Le compte rendu du 10 décembre 2013 est accepté tel quel par les membres présents et sera adopté à la prochaine rencontre.

4. Aides technologiques : présentation d'un guide à l'intention des parents

Distribution du *guide à l'intention des parents concernant les aides technologiques pour les élèves ayant un trouble d'apprentissage*.

Pour débiter, Mme Doré nous dit que son rôle comme responsable de la sanction des études à l'école D'Iberville est de s'assurer, entre autres, que l'élève qui a reçu de l'aide avant le secondaire 3 peut poursuivre avec ces aides si les règles en vigueur lors d'épreuves ministérielles sont respectées. Mme Doré s'assure aussi du nombre d'unités requises pour un cours lors de la rentrée dans un établissement collégial.

Elle fait lecture et explique le contenu de ce dépliant. Les membres sont invités à poser des questions sur le sujet.

Comme mentionne Mme Doré, ce guide a été conçu pour répondre aux questions des parents quant aux critères essentiels pour déterminer si leurs enfants ont besoin de logiciels ou d'outils technologiques.

Mentionnons que les classes de français ont au moins un ordinateur avec des logiciels d'aide à la lecture et à l'écriture à l'école D'Iberville et que leur utilisation s'adresse à tous les élèves en situation d'apprentissage. En situation d'évaluation, ces aides s'adressent seulement aux élèves ayant un plan d'intervention (PI) stipulant les types d'aide qu'ils ont droit.

L'achat d'une aide technologique est réservé à l'élève qui a des besoins particuliers, élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Cette aide financière est octroyée par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et doit répondre à certaines règles.

Aussi, Mme Kym Charland-Chauvette précise que l'équipe multidisciplinaire de l'école (personnel de direction, personnel enseignant, personnel technique, et personnel de soutien) est tenue d'analyser les recommandations faites par une ou un professionnel au privé pour respecter les critères du Ministère. D'où l'importance pour les parents d'échanger avec l'équipe-école.

La Commission scolaire apporte de l'aide et de la formation pour les logiciels qu'elle a choisis seulement.

Ce guide est sujet à changement puisque les critères du MELS peuvent différer d'une année à l'autre.

Après lecture du guide, le comité est en accord pour conserver l'information contenue dans les deux premières pages, mais en désaccord pour les pages 3 et 4 qui devront être retravaillées pour en faciliter la compréhension. (*Concept et situation de besoin, situation de normalisation, situation optimale et situation idéale*).

M. Grenier conclut que ce guide sera une porte d'entrée aux échanges entre les parents et le personnel scolaire pour permettre une évolution. Ce guide sera donc accessible à tout le monde et discuté en table de travail avec les directions d'établissement.

Il est à noter que ce point sera repris à la prochaine réunion.

Autre sujet apporté au comité concernant le calendrier des rencontres, un membre parent suggère la tenue des réunions mensuellement plutôt qu'une fois aux deux mois pour répondre à un besoin d'informations.

5. Retour sur la politique « P-49-SE » et recommandations du comité

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

6. Questions diverses

Ce point n'a pas été discuté.

7. Informations diverses

Ce point n'a pas été discuté.

8. Courrier

Ce point n'a pas été discuté.

9. Frais de déplacement et de gardiennage

Ce point n'a pas été discuté.

10. Date de la prochaine rencontre : 15 avril 2014

11. Levée de l'assemblée

La rencontre se termine à 20 h 40.